

06 MARS 2024

NÎMES VERS-PONT-DU-GARD

Monsieur le Maire
5 rue Grand du Bourg
30 210 Vers-Pont-du-Gard

Nîmes, le 23 Février 2023

Pôle Territoires

Siège Social
Mas de l'Agriculture
1120, route de Saint Gilles
CS 38283
30942 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 04 50 60

Objet. : Avis concernant la révision du PLU

Courrier suivi par : Grégoire GERARD
t: 04 66 04 50 68 e: gregoire.gerard@gard.chambagri.fr

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi la Chambre d'Agriculture pour avis au sujet du projet de révision de votre PLU arrêté le 28/09/2023.

Après étude des documents par nos services, nous vous faisons part de notre analyse.

Tout d'abord, sur le diagnostic agricole, nous ne pouvons que regretter l'absence de concertation avec les exploitants de votre commune. L'état des lieux agricole se doit d'être plus qu'une simple analyse parcellaire pour être significatif dans la construction du projet de la commune.

Cela étant, nous constatons que la construction du zonage est en accord avec les réalités des terres cultivées. De même l'absence de consommation de terres agricoles est un point positif du PLU.

En ce qui concerne le règlement de la zone N, il n'autorise pas les bâtiments des nouvelles exploitations agricoles. **Nous souhaitons que la zone N autorise ces constructions (comme les serres et tunnels démontables par exemple) et permette ainsi d'accueillir des activités pastorales.** L'activité pastorale est en effet un moyen efficace d'entretenir ces espaces naturels et de lutter contre le risque incendie.

Enfin, le PADD de la commune tient à faciliter l'agritourisme. Cependant, vous n'identifiez aucun bâtiment dans la plaine agricole susceptible de changer de destination vers de l'agritourisme, votre règlement ne semble donc pas être conforme avec votre PADD. **Nous vous demandons de permettre le changement de destination vers de l'agritourisme pour les bâtiments agricoles préalablement identifiés.**





En vous demandant de prendre en compte nos remarques, nous donnons un avis favorable à votre projet. Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.



La Présidente,

Magali SAUMADE